

Deux fois plus d'heures de formation pour les futurs infirmiers

ENSEIGNEMENT le bachelier sera réorganisé dès la rentrée 2016

De trois, on passe à quatre. Quatre années d'études, désormais, pour la formation bachelière en soins infirmiers. L'avant-projet, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), a été approuvé mercredi par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une réorganisation du cursus exigée par la directive européenne « 2013/55/UE » : à partir de janvier 2016, pour avoir un diplôme d'infirmier reconnu dans toute l'Europe, la directive stipulait qu'il fallait 4.600 heures de formation. Avec les 2.300 heures prévues jusqu'à présent en Belgique, la mobilité européenne de nos diplômés était mise en danger. « *Tout est désormais harmonisé, les nouvelles mesures prendront effet dès septembre 2016* », indique le cabinet du ministre.

La formation change de nom

Concrètement, qu'est-ce qui change avec cette année d'études supplémentaire ? D'abord, l'intitulé du grade est modifié : de bachelier « en soins infirmiers », on passe à bachelier « infirmier responsable de soins généraux ». Ensuite, doubler le nombre d'heures de formation permet de consacrer davantage de temps à l'enseignement clinique (2.300 heures). Mais quant à savoir comment seront réellement agencées ces quatre années, on n'y est pas encore. « *C'est désormais aux établissements d'enseignement supérieur de proposer, à partir de ces balises, une manière concrète de mettre cela en pratique sur le*

terrain », répond-on au cabinet Marcourt. Pour Cécile Dury, présidente de l'Association des infirmières Namur-Luxembourg (AINL) et responsable pédagogique du département paramédical de l'Henallux, « *le ministre Marcourt a bien fait son travail pour l'enseignement supérieur* ». Concernant l'enseignement secondaire, du ressort de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), elle émet davantage de réserve : « *On ne sait toujours pas où on en est pour la formation brevetée.* »

Pour rappel, deux accès à la profession d'infirmier sont possibles : via l'enseignement supérieur (4 ans de bachelier – formation gradée) ou via l'enseignement secondaire (3 ans de secondaire professionnel, après les humanités – formation brevetée). Deux voies différentes pour un même grade, une même profession, mais des salaires inégaux.

Si Joëlle Milquet avait proposé d'adapter la filière brevetée en une formation intermédiaire – proposition refusée par Maggie De Block (OpenVLD), ministre de la Santé –, on semble avoir pris une autre tangente, côté Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, un avis émis par son gouvernement début février suggère le maintien de la formation en secondaire. Et même son adaptation selon les directives européennes : la formation se ferait en trois ans et demi, avec une augmentation des heures de théorie, de formation clinique et de stages. ■

VALENTINE ANTOINE